



Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Mai 2010
N° 88

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

L'avis de Madame Pernot

Nous avons souhaité connaître la position de madame Pernot, ancienne directrice de l'office du tourisme, sur le jugement du tribunal administratif et la décision du Procureur de la République. L'ancienne salariée est encore aujourd'hui profondément marquée par une affaire particulièrement difficile à vivre, surtout quand le principal mis en cause tente de rejeter sa responsabilité sur ceux qui avaient à son égard, un lien de subordination.

« Ce jugement est la première décision forte d'une série que j'espère plus longue. Elle me fait un bien énorme humainement. Vous ne pouvez pas savoir le bien que cela fait quand la justice déclare que ceux qui vous ont déclarée incapable, et vous ont licenciée pour cela, se voient répondre qu'il n'y avait pas de causes réelles et sérieuses à mon licenciement. C'est pour moi une victoire de la fraternité, une vraie attitude humaine dans un contexte ou en permanence c'est le contraire qu'on a exprimé. Depuis toute cette période je vis mal, je suis aidée par la médecine, j'ai peur... Je ne comprends toujours pas pourquoi ceux qui avaient la capacité à tout arrêter ne l'ont pas fait quand je les ai prévenus personnellement ou par l'intermédiaire de leurs très proches. »

Madame Pernot, le tribunal vient de vous accorder le droit d'être réintégrée qu'allez-vous faire ?

« Faire valoir mes droits, je n'avais dans cette affaire rien à me reprocher et la justice vient de l'écrire. Je sais que les choses ne sont pas simples, en particulier pour la jeune femme qui m'a remplacée et qui fait, me dit-on, très bien son travail. Mais j'ai le droit de vivre et de percevoir une rémunération que l'on m'a arbitrairement retirée. Quant à revoir monsieur Grenat en face, c'est ce qui me fait le plus peur, à y penser j'en ai des palpitations, c'est un personnage qui n'hésite pas à vous mépriser en parole dès qu'il n'y a pas de témoins, qui vous dit et vous fait comprendre que vous n'êtes rien... J'ai peur, et je crois que mon avocat devra m'aider sérieusement. »

Rectificatif

La Voix du Nord, a écrit dans son édition du 16 mai que la situation avait pour l'office un gout de déjà vu, car « lorsqu'il était municipal en 2007... » Mauvaise info, l'office n'a jamais été municipal, il était en 2007 sous forme associative.



Une vraie vedette ce Gérard !

C'est le dimanche 16 mai 2010 que notre adjoint au tourisme, et par ailleurs président de l'office intercommunal de tourisme du Calaisis, a de nouveau été la « vedette » de la presse locale.

C'est *La Voix du Nord* qui s'y est collée, grillant au passage l'info à son cousin le Journal de Natacha qui ne la reprendra que 48 heures plus tard.

Dans l'affaire opposant l'office à son ancienne directrice, le tribunal administratif de Lille saisi par Madame Pernot a rendu son jugement. Il ordonne, la réintégration de la salariée licenciée, car selon le tribunal, aucune cause réelle et sérieuse ne justifiait et ne justifie ce licenciement !

Rappelons quand même que la procédure contre l'ex directrice a été intentée par le président Grenat es qualité pour : manque de loyauté, manquement à l'obligation de réserve, insuffisance professionnelle ! Excusez du peu !

La justice, avec ce jugement, dit tout simplement que ceux qui ont licencié madame Pernot ont eu tort ! Evidemment, cette décision est susceptible d'appel, voire de cassation !

Mais pour le moment l'organisme public est donc condamné à réintégrer la salarié sous quinzaine sous peine d'une astreinte journalière de 100 € (qui seraient payés avec vos impôts), de la réintégrer dans ses droits à la date de son licenciement (avril 2009), à lui verser évidemment les salaires afférant à la fonction (qui seront réglés avec vos impôts), à verser par ailleurs 1000 € pour frais de justice.

Appelé par *La Voix du Nord* à commenter les faits, le président de l'office fera du grand Grenat. « Je ne suis pas déçu, ni surpris de cette décision que je n'ai pas à commenter (sic ndlr), la justice fait son travail. » Pour les suite à donner à l'affaire : « on va discuter avec notre avocat et le comité directeur de l'office ». Invité alors à donner son point de vue sur la réintégration au sein de l'organisme de l'ex directrice, le président déclarera que celle-ci ne réintégrerait pas ses fonctions : « c'est clair et net ». Il est évident que lorsque ce sont les autres qui paient, c'est tout de suite plus facile de faire le fanfaron.

Encore interrogé sur le règlement des sommes dues, le nouveau Benny Hill du tourisme dira : « je ne vois pas pourquoi j'irai donner des sous pour une personne licenciée pour incapacité... Il y a plein de voies possibles, nous pouvons faire appel, aller en cassation, cette affaire peut durer des années... »

Un vrai raisonnement de patron, ce « grand syndicaliste » ! Sûr que du côté de la justice, si l'on a connaissance de ces propos, on risque d'apprécier... Ce n'est en effet pas tous les jours qu'on se voit adresser « un tel bras d'honneur ».

Une justice qui, par ailleurs, entend revoir très bientôt notre bon Gégé, puisque le Procureur de la République a décidé de le poursuivre pour prise il-

légale d'intérêts et favoritisme.

Au terme d'une enquête menée par le SRPJ de Lille, le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer, a décidé de poursuivre en justice Gérard Grenat alors que d'autres solutions s'offraient à lui. Il pouvait classer l'affaire (estimant son degré d'importance faible pour la société), faire un simple un rappel à la loi (estimant qu'une faute avait été commise, mais qu'elle était de faible importance).

Il faut croire que le dossier est un peu plus lourd que ce que veulent bien dire les élus de la majorité, puisque le représentant de l'Etat a souhaité que la justice s'exprime. Convocation devant le tribunal ne signifiant pas forcément culpabilité, ce sera désormais au tribunal de trancher.

Pour ceux qui auraient zappé les événements (voir le Rusé n°34 sur : leruse.fr), il est reproché à Gérard Grenat d'avoir favorisé, dans l'attribution de marchés publics de l'organisme qu'il préside, la société dans laquelle sa fille travaillait. Les mauvaises langues avancent même que les marchés n'auraient été passés que parce que la fille de M. Grenat travaillait dans cette entreprise, et que l'office du tourisme ne serait pas le seul lieu d'intervention. Il se murmure en effet que l'association faisant visiter le phare de Calais et présidée à l'époque par Jacques Dépret (la tête pensante de Philippe Blet) aurait été très conciliante avec...

Evidemment interrogée par la presse, le président Grenat nie tout ! C'est pas lui. Bon c'est sûr, c'est sa fille qui a gagné sur la base d'un règlement établi par sa société (mais c'était pour aider l'office) mais ce n'est pas grave car GG n'a rien signé ! Eh oui messieurs dames, les employés n'avaient qu'à réfléchir avant de signer n'importe quoi !

Au pays des pieds nickelés, M. Grenat aurait sans doute été roi !

Dans cette affaire, le président est le seul élu poursuivi, toutefois il serait bon d'avoir un avis juridique sur la notion de complicité, car il semble bien que mis au courant des faits avant leur concrétisation finale par l'ancienne directrice, ni Mme Bouchart, ni M. Blet n'auraient tenté quoi que ce soit (selon nos infos) pour stopper l'attribution mise en cause par la justice.

Dans ces conditions, soit ils n'étaient pas au courant (ce qui semble improbable, mais possible), soit ils ont choisi de laisser faire M. Grenat pour se débarrasser de lui (là, c'est futé...). S'ils ont laissé faire, ils peuvent alors être considérés au regard du *Petit Larousse* comme complices. Evidemment les choses restent à démontrer, c'est pourquoi compte tenu de la gravité des faits, un complément d'enquête nous semblerait adapté pour clarifier les positions de chacun. Nous vous tiendrons évidemment informés des suites de cette affaire, qui semble quand même indisposer un certain nombre d'élus.

Des mots, encore des mots, toujours des mots...

Dans son édition du 29 avril, le journal *L'équipe* consacrait un article aux JO de Londres 2012 et aux retombées que ceux-ci devraient avoir sur le Nord/Pas-de-Calais. Carte à l'appui, ils montraient ainsi qu'à Dunkerque on trouve des pôles consacrés à la natation, l'aviron, la voile, le volley, le handball et l'escrime, à Gravelines, ce sera le basket, à Boulogne-sur-Mer le canoë-kayak, à Arques la gymnastique... et à Calais ? A Calais on trouve le Tunnel sous la Manche. Du côté des installations sportives, rien ! Et pourtant notre territoire est bien répertorié (sur le site : leplusgrandterraindejeux.com) comme pôle de référence pour la boxe, la gymnastique rythmique, le basket ou le volley... Seulement voilà nos diri-

geants font preuve d'une incroyable inertie. Que fait concrètement Philippe Blet ? Il regarde les sportifs passer. Pour



aller chez les voisins. Enfin non, ce n'est pas tout à fait exact : il s'apprête à partir au Maroc début juin pour essayer de convaincre quelques délégations de choisir le Calais comme terrain de jeu. Seul problème : une délégation dunkerquoise fera aussi par-

tie du voyage. Autre problème : Dunkerque dispose depuis bien longtemps de toutes les plaquettes, brochures et autres outils indispensables pour présenter les atouts d'un territoire. A Calais on ne fait que parler. Et répéter que « le territoire doit être le champion olympique de l'accueil » phrase préférée de Philippe Blet. Et pour prouver que ce ne sont pas que des mots, il a décidé... de supprimer la 2^e session de cours d'Anglais dont bénéficiaient certains cadres de la CAC. Pas mal comme mesure pour être champion... On espère que les délégations, touristes, sportifs qui viendront peut-être à Calais parleront tous français. Sinon on sera les champions olympiques des grands discours...

La direction de SeaFrance saborde la compagnie

L'annonce par la direction de SeaFrance d'un dépôt de plainte suite aux vols dont la société est victime, ne manque pas de provoquer de nombreuses réactions. Parmi celles-ci, celle d'Eric Lhirondele, ex-délégué syndical de Rianta, WDF et Eurodis, ex-Président de la section commerce du Conseil de Prud'hommes de Calais :

« Depuis plusieurs mois, avec beaucoup d'inquiétude, de nombreux Calaisiens suivent le feuilleton SEAFRANCE, les difficultés économiques de la compagnie, la menace de suppression de postes, le bras de fer avec la C.F.D.T., la mise sous tutelle du Tribunal de Commerce.

Le dernier épisode concernant la plainte de la Direction et l'information judiciaire du Parquet pour « abus de confiance » me laisse dubitatif.

Pour commencer, je dois dire qu'ayant été confronté moi-même jadis à plusieurs plans sociaux comme (ex) salarié et (ex)représentant du personnel du magasin « duty free » d'Eurotunnel, ma sympathie va tout naturellement aux employés de SEAFRANCE et leurs délégués.

Pour en revenir avec les soupçons de fraudes et les 100 000 € de vols qui auraient eu lieu chaque année à bord des ferries depuis 2008 (écarts de caisses, gestion de stocks anormale, retours clients litigieux...), quelques questions et réflexions me taraudent.

Alors que le Commissaire aux comptes avait informé le Procureur de certaines zones d'ombre dans la trésorerie de la compagnie en 2008 et en 2009, pendant deux ans la direction de SeaFrance ne s'est rendue compte de rien ?

A ma connaissance, une entreprise de près de 1600 salariés (la plus importante du Calaisis) filiale de la SNCF, l'un des tout premiers groupes de transport et de logistique en Europe, a largement les moyens de mettre en œuvre des procédures lui permettant de se soustraire à ce genre de désagrément.

Pour exemple, les procédures appliquées dans le terminal d'Eurotunnel, pouvaient paraître lourdes, mais elles limitaient les pertes. Un ou une hôtesse de caisse n'annulait pas lui-même son ticket et ne pratiquait pas de retours clients, ces derniers étaient contresignés par un chef de caisse, vérification par les magasiniers des produits retournés, plusieurs inventaires au magasin et à l'entrepôt étaient prati-

qués chaque jour, les écarts étaient systématiquement recherchés, plusieurs services de contrôle existaient (managers, superviseurs, cash office, stock control).

En qualité de délégué syndical, je ne voyais pas d'inconvénient à ce que la direction mette en œuvre des procédures pour limiter les pertes (de plus cela fait partie de ses prérogatives), tant qu'elle respectait les droits des salariés. A vrai dire, j'estimais que plus on contribuait à rendre nos salariés irréprochables, plus il m'était facile de légitimer nos revendications, améliorer nos conditions de travail ou défendre nos emplois.

Dans le cas de SEAFRANCE, si certains ont eu un comportement répréhensible, il n'en reste pas moins qu'il serait injuste de jeter l'opprobre sur la majorité des salariés de la compagnie transmanche qui, j'en suis convaincu, exercent leur travail avec le plus grand professionnalisme. Malheureusement toute société, toute communauté, tout groupe a ses « brebis galeuses », il en existait sur le site du Tunnel, dans mon entreprise, il en existe certainement à SEAFRANCE.

Alors certes, on trouvera peut-être des coupables, mais d'ores et déjà on peut désigner des responsables : les dirigeants de la compagnie et du Directoire qui par leur laxisme, leur suffisance voire même leur incompetence continuent d'aggraver la situation de l'entreprise et de ternir son image.

Parce qu'elle est dépositaire d'une subordination qui la lie à ses salariés, la direction de la compagnie avait le devoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et si nécessaire sanctionner les manquements.

Parce qu'un traitement préventif est toujours préférable à un traitement curatif, la Direction de SEAFRANCE aurait du prendre ses responsabilités. Au contraire, elle a manqué à tout ses devoirs, et je la trouve particulièrement minable dans sa réaction, alors que sa composante a fait preuve d'insuffisance professionnelle (ce qui justifie une cause réelle et sérieuse de licenciement pour les salariés), elle se refuse à toute auto-critique et porte pathétiquement l'affaire devant les tribunaux, sans même chercher (mais en est-elle capable) à la régler d'abord en interne. Gageons que malgré tout, ces dirigeants serviteurs loyaux et « honnêtes » s'en sortiront avec une belle promotion ou une prime très substantielle.

Ça m'gratte

Vive la liberté d'expression

Nous vous livrons ici différents échanges entre le CRUFC (au moins un de ses représentants) et quelques représentants de la presse. Cela ne manque pas de piquant.

« Suite à votre reportage de la semaine dernière qui était plutôt une attaque personnelle envers le CRUFC qu'un reportage journalistique, je ne pourrais tolérer une telle désinformation de la part de Calaisis tv. Je pense qu'en terme de subvention, les collectivités territoriales font plus que soutenir Calaisis tv. Merci à CAP Calaisis et à la municipalité...

De plus, n'ayant toujours pas reçu d'excuses de la part de votre rédaction suite à la lettre de monsieur Joly, vous pouvez annoncer à vos journalistes qu'ils ne pourront pas suivre la rencontre du samedi 15 mai 2010 opposant l'équipe du CRUFC à celle de Gravelines. Bonne réception, A.DENEZ, Direction des opérations CRUFC »

Pour être sûr que Calais TV n'entrera pas on envoie « Copie: responsable de la communication, président du Crufc, responsable sécurité. » PH du Nord Littoral, informé, réagit alors.

« Bonjour, ne connaissant pas l'objet du litige, je n'interviendrais pas sur la forme. Mais si des journalistes sont interdits de stade et ne peuvent donc pas exercer leur travail, Nord Littoral se réserve le droit de couvrir le match Crufc-Gravelines... » Forcément là ça commence à sentir le roussi alors on tente de... « Bonjour Philippe, Le CRUFC n'a rien contre les vrais journalistes, bien au contraire surtout quand la critique est justifiée. Nous n'interdirons jamais les vrais journalistes à l'Épopée soit en sûr. Il serait dommage de retomber dans certains travers, de bons liens avec la presse sont primordiales (!) pour le CRUFC. Je me suis rapproché de CALAIS TV sans succès.

En espérant que cet épisode ne finisse pas dans "échos et chuchotement"... Bien à toi A.DENEZ »

Il faudra l'intervention de Pascal Joly pour mettre un terme à une situation ubuesque et permettre aux journalistes d'exercer leur métier. L'ensemble des faits ne mérite aucun commentaire, mais si cela ne figurait pas dans Echos et chuchotements, c'est dans le rusé et c'est pire encore. Y a pas à dire le CRUFC est un grand club en devenir, mais y a encore du boulot.

On y pense



Jacky Hélin sera sur France 3 ce samedi 29 mai dans le cadre de l'émission « La Voix est libre » diffusée à 11 h 30. Thème de l'émission : la crise et ses conséquences dans la Région. On pense à regarder et à le dire autour de soi...